EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT-FIRMIN
(Saône –et-Loire)

N° 2016-52 Séance du 28 novembre 2016

Nombre de membres :	Afférents au conseil municipal :	15
	En exercice :	15
	Qui ont pris part à la délibération :	9 + 3 procurations

Date de la convocation : 24 novembre 2016
Date d'affichage : 24 novembre 2016

Objet de la délibération : Adoption des tarifs des concessions cimetière pour l'année 2017.

L'an deux mille seize et le 28 novembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Saint Firmin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges LACOUR, Maire.

Présents : Daniel BELIN, Nicole COUSIN, François FUCHET, Eric JURY Georges LACOUR, Jean-Luc LESAVRE, Valérie PASCUAL, Jacky PERRET, Philippe WATTEAU.

Absents : Michaël CONCHON, Brigitte DUBOIS, Raymond MONTAGNE.
Cécile DIAS, a donné procuration à Eric JURY.
Sébastien GOGNIAT, a donné procuration à Daniel BELIN.
Laurent NIGAUD, a donné procuration à Jean-Luc LESAVRE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LESAVRE.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de valider les tarifs communaux du cimetière à compter du 1er janvier 2017.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
valide les tarifs communaux du cimetière pour l'année 2017 comme suit :

Colombarium, durée 15 ans :	120 €
Concession, durée 15 ans :	120 €
Concession, durée 30 ans :	200 €
Cave urne, durée 15 ans :	60 €
Cave urne, durée 30 ans :	100 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Georges LACOUR,
Maire

Certifié exécutoire après réception
à la Sous-Préfecture d'AUTUN
le 29/12/2016
et publié, affiché ou notifié le
Le Maire,

MAIRIE DE ST-FIRMIN (Saône-et-Loire)